

PLAN DE RESERVATION

PARC SAINT-JULIEN

Résidence Saint Julien
rue St-Anne

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
406	R+4	T4

PLAN DE REPERAGE

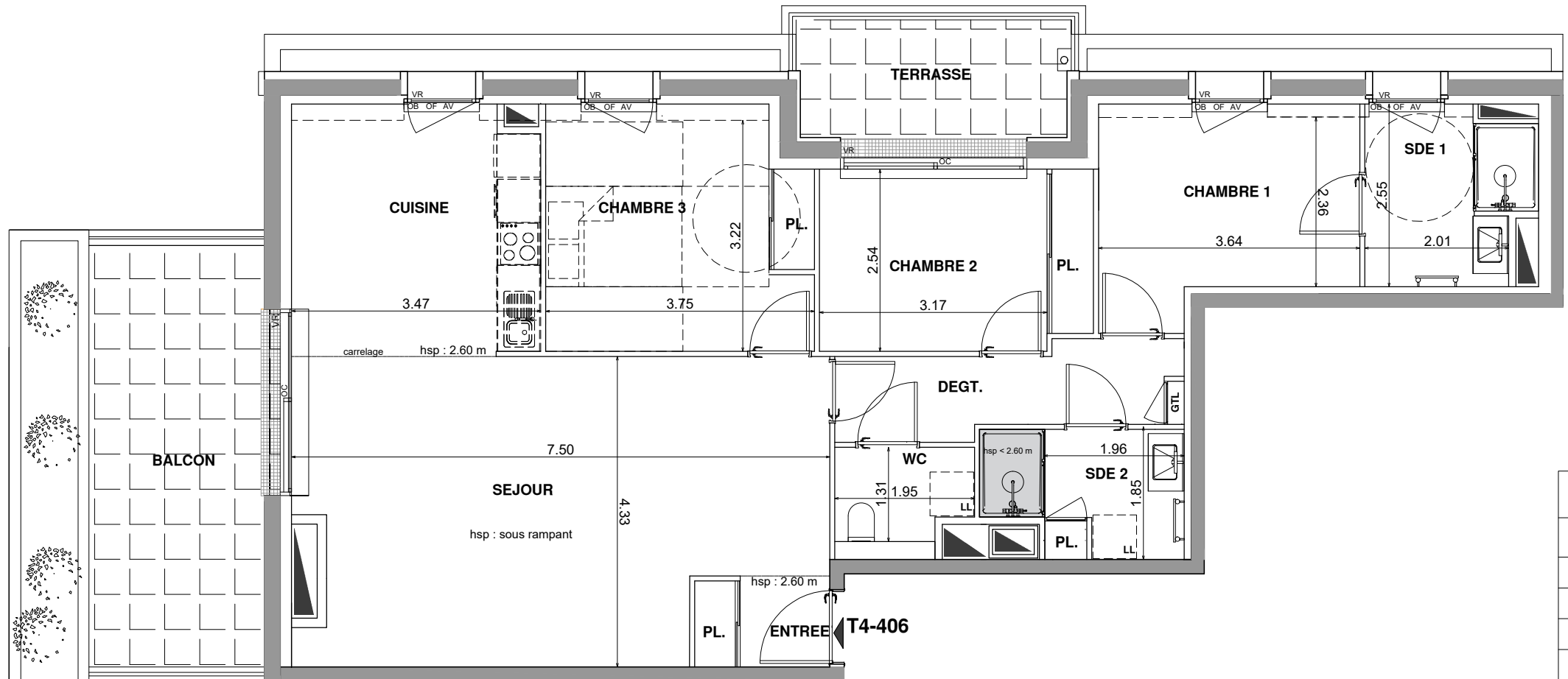
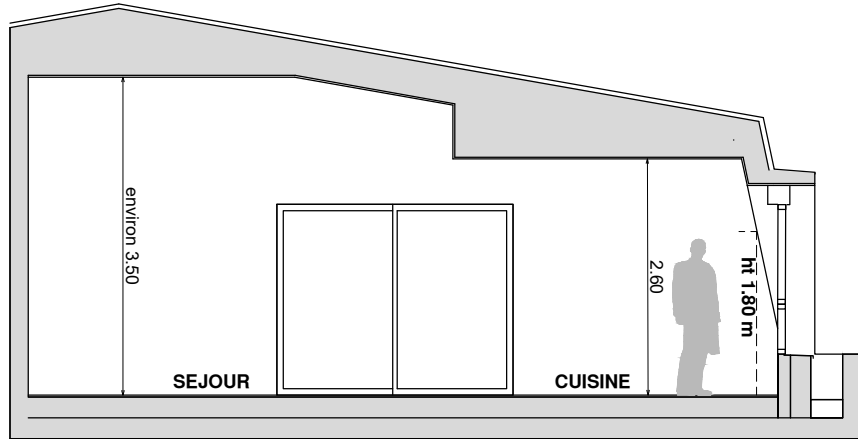


TABLEAU DE SURFACES		
	surface habitable	surface au sol
Séjour + cuisine	40.63 m ²	41.23 m ²
Chambre 01	9.29 m ²	10.08 m ²
Chambre 02	9.54 m ²	
Chambre 03	11.66 m ²	12.31 m ²
SDE 1	5.27 m ²	
SDE 2	4.63 m ²	
Entrée	2.34 m ²	
Dégagement	5.56 m ²	
WC	2.71 m ²	
surface totale	91.63 m²	93.67 m²
terrasse	6.00 m ²	
balcon	15.10 m ²	
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m	

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.



COUPE SUR SEJOUR

LEGENDE

- | | |
|--|---|
| <p>HSP Hauteur Sous plafond
OF Ouvrant à la française
PF Porte Fenêtre
F Fixe
OB Fenêtre Oscillo batant
OC Ouvrant coulissant
VR Volet Roulant
AM Allège maçonné
AV Allège vitre
GC01 Garde-corps métallique
GC02 Garde-corps métallique
GC03 Garde-corps allège béton
Changement de revêtement de sol
Caillebotis</p> | <p>Refrigerateur
Cuisson
LV Lave vaisselle
LL Lave linge
GTL Tableau électrique
Chaudière individuel le gaz
Ballon d'eau chaude
PL Placard
Faux plafond</p> |
|--|---|



NOTA:
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.